

Webinaire Hémovigilance Sécurité Transfusionnelle

3 octobre 2023



- Organisation et mise en place au CHRU de Nancy
- Formation spécifique Université de Lorraine

K. Galois IPA et Responsable pédagogique à l'UL
Y. Fuhrer MAR et CHV

En 2018:

- Décret 2018 – 629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R.4301-3 du code de santé publique

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018
relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

2018 : PCS, OHO, MRC

2019 : PSM

2021 : Urgences

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

• **En 2022 :**

Le renouvellement et l'adaptation de la prescription initiale médicale peut, à l'appréciation du médecin prescripteur, s'effectuer *dans le cadre d'une procédure écrite* établie par ce dernier en ce qui concerne :

- les médicaments à dispensation particulière conformément à l'article R. 163-2 du code de la sécurité sociale ;
- *les produits sanguins labiles ou les produits dérivés du sang*

I. Historique

Etats des lieux Nancy en 2022

- CHRU et ETS en Direction Commune: 24 IPA dont 8 mention OHO en 2022
- Demande répétée pour 2 IPA de la possibilité de renouveler prescriptions
- Pas d'enseignements au sein de la formation IPA
- **Objectifs** : Tout IPA en poste et étudiants formés à l'UL doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement

1. Le Point en France

☐ Avis des hémovigilants :

- **Défavorables** (Nantes, Marseille, Poitiers, Amiens) avec interrogations multiples
- Nécessité de temporisation et d'échanges avec les acteurs impactés (Poitiers)
- Va à l'encontre de l'instruction du 16/11/2021 (Amiens)
- **En route** à Rennes, Nantes (demande d'arrêt avant formation), Bordeaux +/-
- **Intéressés** à Lyon, Tours
- **Formation** à Bordeaux (cours de 7h pour IPA 2ème année)
=> **Absence de retour** des **ARS**, **ANSM**, du ministère de la santé (**DGOS**)...

☐ Avis EFS

2. Les Interrogations

- Demande d'éclaircissement des **notions de « renouvellement et adaptation de la prescription médicale initiale »** (Nantes)
- Identification du **personnel concerné ?**
- **Responsabilité ??**
- **Certaines IPA prescrivent déjà des PSL** (Rennes: IPA d'onco-ped)
- **Cursus IPA** : formation Faculté dépendante => **absence de cahier des charges**

3. Les Perspectives

- **Formation** et reprise des fondamentaux sur la transfusion dans le cursus d'IPA
- **Cadre précis** avec **protocoles bien définis**
- **HDJ Hémato** : intérêt du renouvellement des prescriptions de PSL par l'IPA pour les patients d'hématologie

4. Le Point au CHU de Nancy

Questions
Nombre IPA
Domaine (IH – PSL – IH + PSL) - Renouvellement – Initiation ?
Forme (cours magistral – QCM – Interactivité – CULM...)
Format (Evaluation pré formation ? – nombre d'heures – attendus de la formation – spécificités au service)
Si spécificités lesquelles (Enfant – protocole particulier comme irradiés...)
Validation de la formation (Qui ? Sous quelle forme ? Permanente ?)

- **Avis Onco-pédiatrie** (8/2022)
 - Service séniorisé +++, 2 IPA en fonction, Interface avec les parents
 - **OK pour la transfusion avec formation préalable**
- **Réunion service Hémato** (12/9/2022)
 - **Avis favorable de l'équipe médicale**, 4 IPA

II. 1ères décisions : juin à novembre 2022

Décisions CSTH: juin 2022 à juin 2023

Juin 2022:

Etat des lieux du **nombre d'IPA** et de leurs **attentes**

Questionnement sur contenu de la formation

Novembre 2022 :

Décision de réaliser une formation interne au CHRU

Elaboration cahier des charges

Mai /Juin 2023:

Formation interne CHRU et Université de Lorraine

Juin 2023:

CSTH et Société savante : Bilan de la formation

Elaboration d'une procédure de validation

Cahier des charges :

- Travail réflexif sur l'intérêt de la transfusion
- Travail réglementaire sur les attendus dans la prescription et la surveillance de la transfusion

 Les généralités sur la transfusion, les recommandations de prescription, les risques et les surveillances.

IPA 1^{ère} Année (3 heures) **=> 3 sessions**

- Film « Pignon » => Chambre des Erreurs
- IH et PSL IPA

IPA 2^{ème} Année (6 + 2 heures) **=> 2 sessions**

- Simulations axées sur les EIR (3-4 heures)
TACO / ABO / Frissons Hyperthermie / Allergie Antibio
- Ordonnance IH et PSL => Cas pratiques (2-3 heures)
- IPA Indications Onco-hémato (2 heures)

IV. Bilan de la formation

- 1^{ère} Session :

Note Globale: 19/20

22 IPA

- 2^{ème} Session :

Note Globale: 19/20

22 IPA

Impression Générale:

Intérêt du rappel théorique et la simulation

Demande pour une PEC dans le cadre d'un suivi chronique

4 IPA se sentent concernés dans leur pratique quotidienne
dont 1 mention PCS et 3 OHO

Tous les IPA ont suivi au moins une partie de la formation.

Groupe de travail « Recherche et Démarche Qualité »
Société Francophone de Transfusion Sanguin

Société Française de Vigilance et Thérapeutique Transfusionnelle

Conférence Nationale des Coordonnateurs Régionaux d'Hémovigilance
et de Sécurité Transfusionnelle

Groupe « Formation transfusionnelle des IPA »

Composition du groupe de travail :

Au titre de la SFTS / GT RDQ : Dr Jean-Jacques CABAUD, Pr Jacques CHIARONI, EFS PACA-CORSE, Dr Pierre MONCHARMONT, Pr France PIRENNE, EFS Ile-de-France, Dr Jean-Baptiste THIBERT, EFS Bretagne.

Au titre de la SFVTT : Dr Bernard LASSALE, AP-HM Marseille, Dr Pascale ORIOL, CHU Saint-Etienne, Dr Maryse PUNTOUS, CHU Bordeaux. Dr Victoire LOVI, CH Roubaix-Tourcoing.

Au titre de la CNCRH : Dr Emmanuelle BOULANGER, ARS Haut de France, Dr Monique CARLIER, ARS Grand Est, Dr Delphine GORODETZKY, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Dr Éric MOUREY, ARS Bourgogne-Franche-Comté, Dr Myriam OUDGHIRI-ORANGER, ARS Ile-de-France.

Mêmes problématiques

- Révision des BP et de l'instruction sur l'acte transfusionnel +++
- Pb de la première prescription en dehors du lieu d'exercice de l'IPA

But

=> Etablir un **document de référence** (véritable cahier des charges) homogène sur le **plan national**

- Fiches pédagogiques (objectifs – contenu – durée)
- Application pratique (mise en situation)
- Procédure de service
- Grille d'évaluation des pratiques

Fiche	Objectif	Durée	Evaluation
1	Vérifier l'acquis des connaissances nécessaires à la maîtrise de la TS	2 heures 1 ^{ère} année	Validation obligatoire
2	Complément de connaissances en IH clinique	1h30 2 ^{ème} année	Autoévaluation
3	Complément de connaissances PSL (caractéristiques – qualifications – Transformations)	1h30 2 ^{ème} année	Autoévaluation
4	Prescription PSL (Bilan IH – Seuils – Info – EIR – Protocole de service)	1h30 2 ^{ème} année	Autoévaluation
5	Etudes de cas cliniques - Mises en situation pratique	1h30 2 ^{ème} année	Validation par questionnaire
6	Stage pratique en lien direct avec la mention retenue	4 ^{ème} semestre	Rapport de stage +/- Mémoire
7	Bilan d'activité et évaluation des pratiques de l'IPA	Suivi régulier – Bilan annuel au CSTH +/- EPP et amélioration des pratiques (DQ)	

Au Final à Nancy (1)

- Fiches pédagogiques +/- OK
- Application pratique +/- OK

Fiche	Objectif	National	Nancy	Evaluation	
1	Les Acquis	OK	2h	2h Validation	NON
2	IH clinique	OK	1h30	1h Autoévaluation	NON
3	Les PSL	+/- OK	1h30	1/2h Autoévaluation	NON
4	Prescription PSL	+/- OK	1h30	1/2h Autoévaluation	NON
5	Mises en pratique	OK	1h30	2h Validation	NON
6	Stage pratique	NON	4 ^{ème} semestre	Rapport de stage +/- Mémoire	
7	Bilan et EPP	Trop tôt...	Suivi régulier – Bilan annuel au CSTH +/- EPP et amélioration des pratiques (DQ)		

=> Absence de contrôle des connaissances (QCM ? – ECOS ?...)

VI. Questions en suspens

Au Final à Nancy (2)

- Procédures de service
Validation définitive de la formation
=> **procédure service + CSTH +++**
=> **A Voir après réévaluation des besoins**
- Grille d'évaluation des pratiques => **sans objet**
- Formation continue à envisager
- Uniformisation de la formation / National ???
- Responsabilité Juridique +++

Nécessité de former toutes les IPA qqs la mention et quid après qqs années d'exercice en psy par exemple ?

Questions ciblées

- Le renouvellement de traitement
- Le consentement à chaque transfusion
- Les EIR : gestion des EIR et responsabilité de l'EIR

LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (1)

Plus général :

Le renouvellement de prescription
la primo prescription (PSL non concernés) – Loi RIST

Accès direct aux IPA, kinés et orthophonistes

La loi permet aux patients d'accéder directement, sans passer par un médecin :

- **aux infirmiers en pratique avancée (IPA) et aux masseurs-kinésithérapeutes qui exercent à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social ou médico-social ou, en ville, dans une maison ou un centre de santé.** Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le nombre de séances autorisées en accès direct est limité à huit ;

A red arrow pointing to the right, located in the top left corner.

**Merci de votre
attention**